



**Offre valable 10 jours sous réserve de disponibilité.**  
**! L'offre ne vous est réservée qu'à la réception de l'acompte !**

Clauses

① Besoin électrique :

Suivant les besoins 1x 63Amp Tri 5P 400v + 1x 32Amp Tri 5P 400v sur scène.  
Nous devons avoir accès au tableau électrique en toute circonstance.  
Celui-ci sera alimenté de notre arrivée à notre départ.

① A fournir par la production :

Les repas et boissons nécessaires pour notre personnel.  
Le parking pour l'ensemble de nos véhicules.  
Les alimentations électriques nécessaires.  
Les autorisations d'exploitation du lieu nécessaires.  
La validation d'accroche en fonction de notre plan de rigging.  
Les assurances nécessaires.  
Les hôtels nécessaires pour notre personnel le cas échéant.  
Les autorisations de l'IBPT pour les radios fréquences.  
L'utilisation des fréquences HF est sous l'entière responsabilité du locataire.  
En aucun cas, la responsabilité de Ph.8 Studio&Live ou de ses techniciens ne pourra être prise en compte concernant l'utilisation d'appareil dont les fréquences ne sont pas réglementaires vis-à-vis de l'IBPT et des fréquences autorisées en Belgique.  
Les réceptions électrique et/ou de stabilité par un organisme agréé.

① Pour le bon déroulement de cet événement, un respect mutuel envers les techniciens, les artistes, l'organisation et le matériel est demandé.

① Les conditions :

\* Avoir reçu l'acompte 20 jours avant l'événement.  
\* En payant l'acompte, le preneur s'engage à respecter toute les clauses et conditions de ce devis qui devient de ce fait le contrat.  
\* La scène, la régie ainsi que tout notre matériel (son, lumière, vidéo, ... ) devront être protégé des intempéries (pluie, vent, soleil intensif, ...)  
\* La scène, la régies ainsi que tout notre matériel (son, lumière, vidéo, ... ) seront gardé nuit et jour en dehors des concerts.  
\* Les factures impayées dans les 30 jours seront majorées de plein droit et sans mise en demeure de 20% avec un minimum de 20,00€.  
En outre, toute somme non payée à l'échéance porte de plein droit un intérêt de retard de 1% par mois, et ce à compter de la date d'émission de la facture.  
Les intérêts judiciaires et frais éventuels de procédure ne sont pas compris dans ces indemnités.

Nous vous remercions de votre confiance.

**Ph.8 Studio&Live**

**Philibert OTTO**

GSM : +32 (0)495 278 644.

E-Mail : [ph.8@skynet.be](mailto:ph.8@skynet.be)

Site : <http://www.ph8.be>



43, sur les Heids de Ninane

4050 Chaudfontaine Belgique

TVA : BE 0895.301.090

BNP Fortis : BE71 0015 4470 2869

BIC BNP Fortis : GEBABEBB